

Gestion locative en auto entreprise

Par clmntmcht, le 10/12/2017 à 10:47

Bonjour à tous,

Je me demandais s'il était possible, sous le régime de l'auto entreprise, d'exercer une activité de gestion locative uniquement (pas de vente immobilière) :

- visite d'appartement
- rédaction des baux
- état de lieux
- gestion administrative (loyer...)

- ...

Merci pour vos retours et conseils.

Bon week end!

Par janus2fr, le 10/12/2017 à 11:47

Bonjour,

Pour cela, vous devez être titulaire de la carte professionnelle de l'agent immobilier...